

## COMMUNE DE SORIGNY LE DOUZE SEPTEMBRE DEUX MILLE DIX SEPT à 19 heures 30

Le Conseil municipal s'est réuni en session ordinaire après convocation en date du 6 septembre 2017, sous la présidence de M. Alain ESNAULT, Maire,

**Étaient présents :** ESNAULT Alain, Maire  
GAUVRIT Jean-Christophe, METIVIER Jacqueline, LEROUX Sophie Adjoints,  
BOISSEL Annick, ROBIN Antoine, CRON Pierrette, DESILE Christian, GANGNEUX  
Philippe, BOIS Frédéric, Do ALTO Isabelle, LEFIEF Stéphanie, SOPHIE Delphine, GALLE  
Franck, BEAUFILS Eric, AVELEZ José, Conseillers Municipaux

**Étaient excusés :** GABORIAU Francine, FAUTRERO Jean-Marc, FREDERICO Lidia.

**Pouvoirs :** Jean-Marc FAUTRERO à Alain ESNAULT,

**Secrétaire :** Frédéric BOIS

Nombre de présents	16
Nombre de pouvoirs	01
Absents ou excusés	03
Nombre de votants	17
Abstention	00
Pour	17

Réf. : DM n° 2017-09-079

### Elargissement de l'Autoroute A10 – Avis sur la demande de déclaration d'utilité publique

Dans le cadre du plan de relance autoroutier, il est prévu l'aménagement à 2x3 voies de l'autoroute A10, de l'échangeur A10/A85 à Veigné jusqu'à Poitiers sud pour les études (93km) et jusqu'à Sainte Maure de Touraine pour les travaux (24 km).

Ce projet concerne 26 communes dont 14 en Indre-et-Loire. Une concertation publique a été prescrite par arrêté inter-préfectoral du 19 août 2016. Elle s'est tenue du 26 septembre au 22 octobre 2016. Le bilan a été arrêté par arrêté inter-préfectoral du 28 décembre 2016.

COFIROUTE a mené les études nécessaires à l'élaboration du dossier d'enquête publique. Les procédures administratives relatives à l'utilité du projet, les mises en compatibilité des documents d'urbanisme, le parcellaire et l'autorisation environnementale sont menées en parallèle. Elles feront l'objet d'une enquête publique unique prévue début 2018.

Les périmètres de ces procédures sont les suivants :

- Déclaration d'utilité publique et mise en compatibilité des documents d'urbanisme : de Veigné à Poitiers sud.
- Autorisation environnementale et parcellaire : de Veigné à Saint Maure de Touraine.

Préalablement à l'enquête publique et en application des dispositions des articles L122-1 et R122-7 du code de l'environnement, l'avis des conseils municipaux est sollicité sur le dossier de demande de déclaration d'utilité publique, comprenant l'étude d'impact, qui emportera approbation des mises en compatibilité des documents d'urbanisme concernés.

Envoyé en préfecture le 21/09/2017

Reçu en préfecture le 21/09/2017

ID : 037-213702509-20170921-2017\_09\_079-DE

Rapporteur et présentation par Jean-Christophe GAUVRIT, Adjoint à la voirie.

*Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,  
à l'unanimité des membres présents*

- APPROUVE la demande de déclaration d'utilité publique pour la réalisation de l'aménagement de la 2x3 voie de l'A10

Certifié exécutoire par le Maire  
Transmission à la Préfecture le 21 SEP. 2017  
Publication le 21 SEP. 2017  
A Sorigny, le 21 SEP. 2017  
Alain ESNAULT, MAIRE



Le Maire,  
Alain ESNAULT

